

CÔTES DE PROVENCE
SYNDICAT DES VINS

VIGNERONS EN CÔTES DE PROVENCE

TOUT SAVOIR SUR LA RÉSERVE INTERPROFESSIONNELLE

n°31

ÉVOLUTION DE L'ENCÉPAGEMENT



Novembre 2024



Eric Pastorino

Président du Syndicat des vins Côtes de Provence

La filière viticole française subit aujourd'hui de plein fouet un contexte économique complexe sur fond d'une crise inflationniste, d'un contexte géopolitique difficile, et d'une montée du protectionnisme de certains grands pays importateurs.

De grands changements s'entrechoquent, les modes de consommation évoluent, le climat aussi.

Nous allons devoir faire face à une conjoncture compliquée, les défis à relever sont nombreux.

Le Syndicat des vins Côtes de Provence s'adapte pour gérer la crise actuelle et travaille sur plusieurs scénarios d'avenir.

La difficulté de cette crise est qu'elle est à la fois structurelle et conjoncturelle. Nous savons tous que notre société évolue, que la consommation des vins sera différente de celle que nous avons connue. Nous devons prévoir cet avenir sans avoir tous les éléments qui définiront le monde de demain !

Les membres du Conseil d'administration et moi-même œuvrons à renforcer les bases du travail effectué ces dernières années mais aussi à la construction de l'avenir des Côtes de Provence avec des sujets structurants.

Le potentiel et la notoriété de notre appellation sont importants, je ne doute pas de l'avenir de celle-ci. La reconquête commerciale sera au cœur de notre réussite de demain : le lien avec le consommateur permettra de la conserver et de faire découvrir le vin aux jeunes générations. Comme chaque année, Françoise Dumont, sénatrice du Var, a organisé une dégustation des vins Côtes de Provence et plus particulièrement de ses DGC. Ce rendez-vous annuel est l'occasion de réunir près de 100 invités (sénatrices, sénateurs, présidents et directeurs nationaux des structures viticoles, élus Varois...) et d'évoquer quelques-uns des sujets d'avenir pour notre vignoble :

Notre vignoble des Côtes de Provence doit faire face au défi de l'eau : organisée et maîtrisée qui permettra de préserver les nappes phréatiques et assurera à nos

//

S'ADAPTER RÉCLAME DU TEMPS ET DES MOYENS.

//

territoires la ressource en eau pour ses habitants, sans pour autant en priver la viticulture.

Le plan irrigation Var Eau 2050 devra être accompagné d'un cahier des charges précis de l'utilisation de l'eau dans le cadre de l'irrigation de notre vignoble. La plupart des vigneronnes expérimentent déjà une irrigation de la vigne économe en eau.

Nous devons poursuivre le débat de la fiscalité sur les transmissions : important que notre viticulture puisse maintenir un tissu familial, gage de notre savoir-faire et de nos traditions. Le foncier viticole doit être considéré comme un outil de travail, comme l'est le pacte Dutreil pour les entreprises. Au-delà de l'aspect financier, c'est un moyen direct de sauvegarder une viticulture durable et familiale qui contribue au maintien de notre tissu rural.

Parmi les facteurs de développement et compléments de revenus de nos vigneronnes, je suis un fervent défenseur du développement de l'œnotourisme. Il favorise également le partage d'expérience entre un vigneron et son client. Les besoins de nos consommateurs évoluent, les structures dans nos domaines et caves coopératives doivent s'adapter face à ces nouveaux besoins. Nous devons pouvoir faciliter aux vigneronnes la possibilité d'offrir des services œnotouristiques et d'accueillir dans des lieux qui soient à l'image de notre appellation. La complexité réglementaire et fiscale est un frein au développement de ces projets. Échanger avec un vigneron ou une vigneronne, partager son savoir faire, découvrir un lieu et un paysage, déguster un excellent vin, ces moments partagés sont la meilleure publicité que nous puissions faire.

Je reste convaincu que notre appellation Côtes de Provence saura rebondir ! Il va falloir s'adapter à toutes ces évolutions économiques, environnementales et sociétales, et le Syndicat sera à vos côtés pour vous accompagner.

Bien à vous,

Éric PASTORINO
Président du Syndicat

ÉDITO	02
BRÈVES	04
TOUT SAVOIR SUR LA RÉSERVE INTERPROFESSIONNELLE	10
UNE RECONNAISSANCE POUR L'AGROFORESTERIE.....	16
BILAN DE LA SITUATION HYDRIQUE ...	24
ÉVOLUTION DE L'ENCÉPAGEMENT DES CÔTES DE PROVENCE	20
ÉLECTIONS LÉGISLATIVES.....	30
LA VIGNE : UN BOUCLIER NATUREL CONTRE LES INCENDIES	36



INSCRIPTIONS TERRE APARA OUVERTES !

Après une année de lancement et plus de 70 participants, le programme TERRE APARA est reconduit pour l'année 2024-2025 avec plusieurs sessions dans différents secteurs de l'appellation. Pour rappel, l'objectif de ce projet est de réaliser un diagnostic biologique et organique de vos parcelles et d'intégrer des méthodes de gestion à travers deux ateliers techniques.



Pré-inscription :



Vidéo
de présentation :



ÉTIQUETAGE DES INGRÉDIENTS & DÉCLARATION NUTRITIONNELLE

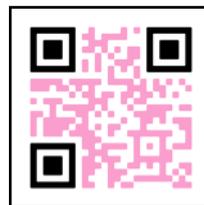
Nous y sommes ! La récolte 2024 est concernée par la réforme de la PAC ajoutant deux nouvelles mentions obligatoires : **liste des ingrédients et déclaration nutritionnelle**.

Le Syndicat a compilé toutes les informations réglementaires dans un Guide spécial réforme, disponible sur notre site internet, rubrique « Guides pédagogiques » :



RETROUVEZ TOUTES NOS NEWSLETTERS EN LIGNE !

Retrouvez votre rendez-vous mensuel avec l'actualité Internationale, européenne et nationale, sur notre site internet, dans la rubrique « S'INFORMER ».



STRATÉGIES D'AMENDEMENTS DES SOLS

Pour pallier le manque de matières organiques dans les sols, la demande en produits organiques bruts (compost, fumier, broyat) augmente. Toutefois, leur qualité est parfois médiocre et il est difficile de choisir le bon produit selon les besoins.

Une étude, lancée en septembre par le Syndicat, vise à quantifier les besoins et les ressources locales en produits organiques sur l'appellation Côtes de Provence. Le projet aboutira à une cartographie des produits disponibles, avec prix, conseils d'application et itinéraires techniques. Si vous utilisez ou cherchez ces produits, vous pouvez participer à l'étude en nous contactant.



VICTOIRE POUR L'AOP CÔTES DE PROVENCE, PROTÉGÉE AUSSI DANS LES NOMS DE DOMAINE !



Suite à la modification du Règlement UE n° 1308/2013, la protection des AOP a été renforcée et étendue aux noms de domaine.

Le Syndicat, veillant scrupuleusement aux atteintes portées à son AOP, en a profité pour agir afin de récupérer le nom de domaine « cotesdeprovence.fr », enregistré par un tiers sans intérêt légitime.

L'AFNIC a ainsi retenu un détournement et un affaiblissement de la notoriété de l'appellation d'origine contrôlée « Côtes de Provence » et ordonné son transfert au Syndicat.

Une belle victoire pour les vignerons de l'AOP Côtes de Provence qui voient leurs droits renforcés sur internet !

DÉLIMITATION PARCELLAIRE LA LONDE : CONSULTATION PUBLIQUE

Les plans cadastraux du projet de délimitation parcellaire pour la dénomination La Londe seront mis en consultation publique du **25 novembre 2024** au **27 janvier 2025**.

Les plans de la commune seront consultables dans les mairies de La Londe, Bormes les Mimosas, Hyères et La Crau.

Vous pourrez prendre connaissance de l'ensemble des plans également à l'INAO à La Valette (sur rendez-vous) et au Syndicat des Côtes de Provence.



PROCHAINE RENCONTRE JURIDIQUE SUR L'ENOTOURISME

SAVE THE DATE ! Notre prochaine Rencontre Juridique aura lieu en février 2025 aux Arcs sur Argens, et aura pour thème : l'Enotourisme.

Pour mieux cerner le sujet, nous vous proposons de répondre à ce questionnaire :



TOUT SAVOIR SUR LA RÉSERVE INTERPROFESSIONNELLE

Le Conseil d'administration du Syndicat a voté la mise en place d'un outil de régulation pour le millésime 2024 : la réserve interprofessionnelle.

L'outil répond à l'objectif de réguler la quantité de vins rosés Côtes de Provence mis en marché pour correspondre au mieux à la capacité de commercialisation (hors DGC).

Cette mesure collective impose que chaque opérateur bloque un volume dans la limite du rendement annuel défini. Elle concerne tous les volumes produits au-delà du seuil de 45hl/ha de la récolte 2024.



LE FONCTIONNEMENT

La réserve interprofessionnelle n'est pas une baisse de rendement. Les opérateurs ont la possibilité de produire jusqu'à 55hl/ha mais les volumes au-delà de 45hl/ha seront bloqués.

LES CONDITIONS DE LIBÉRATION DES VINS

Les vins mis en réserve par chaque producteur (volume au-delà des 45hl/ha), sont libérables selon deux possibilités :

La libération individuelle, sous l'une des conditions suivantes :

- La présentation d'un contrat de vente en vrac
- Le conditionnement du vin
- Le déclassement
- La distillation
- Le redressement judiciaire, liquidation judiciaire, dissolution, décès
- La vente de l'exploitation

La libération collective :

décidée par le CIVP, sur la base de l'analyse économique mensuelle. Elle pourrait être totale ou partielle.

Au-delà du 31 juillet 2026, les volumes mis en réserve seront déclassés et destinés à l'usage industriel (destruction, distillation).

Pour préserver l'équilibre économique de l'ensemble du vignoble, les trois AOP des Vins de Provence se sont positionnées pour mettre en place une réserve interprofessionnelle sur leurs vins rosés millésime 2024.

//
**LA PRÉSENTATION
 D'UN CONTRAT DE
 VENTE EN VRAC,
 PERMET LA LIBÉRATION
 DES VOLUMES.**

//



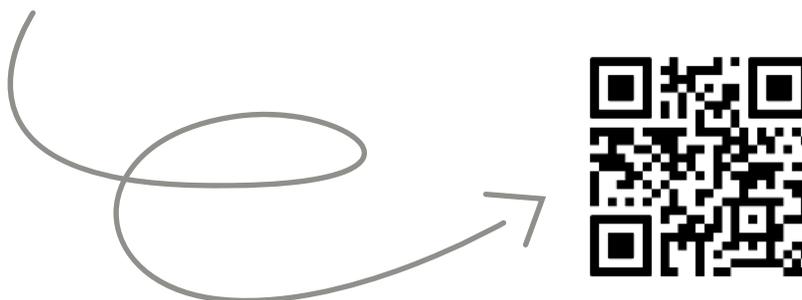
VOS CONTACTS POUR DÉCLARER :

Quel que soit le type de demande de libération individuelle,
contacter le service DeclarVins :

04 94 99 50 26

declarvins@provencewines.com

POUR PLUS D'INFOS ACCÉDER AU GUIDE



VOS CONTACTS AU SYNDICAT



Nicolas GARCIA

Directeur

n.garcia@odg-cotesdeprovence.com



Anaïs HUYSMANS

Responsable Juridique

07 76 58 90 40

a.huysmans@odg-cotesdeprovence.com



PAUL BERNARD, PROPRIÉTAIRE DU CHÂTEAU MATHERON

« La réserve interprofessionnelle est un outil de régulation du marché qui a fait ses preuves dans d'autres appellations.

Si la Provence est moins touchée par la conjoncture qu'ailleurs, il faut être prudent et anticiper les difficultés. Je pense que cet outil est adapté à chacun et ne pénalise pas les opérateurs qui ont des marchés à honorer. »

UNE RECONNAISSANCE POUR L'AGROFORESTERIE

Les aménagements et les parcelles intégrant des arbres dans leur système sont désormais mieux pris en compte par les douanes, dans le calcul de la superficie plantée. Un pas de plus important vers la durabilité du vignoble !

INNOVER EN FAVEUR DE LA DURABILITÉ

Après plusieurs mois de travail, les vignerons d'AOP et d'IGP obtiennent une avancée majeure dans la simplification relative aux modalités de calcul des parcelles. Désormais, en plus des tournières, la DGDDI intègre les arbres et les haies dans le calcul de la superficie plantée au CVI, avec les limites autorisées suivantes :



20 arbres isolés par hectare



40 arbres alignés par hectare



15% de la superficie totale de la parcelle pour les haies

Par le passé, la DGDDI a rappelé que le calcul d'une parcelle viticole intègre tous les éléments caractéristiques du paysage viticole permettant sa bonne exploitation.



**Photo Association Les Résilients – parcelle Christian Nicolau à Tourves, 1er prix Agroforesterie au Concours Général Agricole 2023*

// PRENDRE EN COMPTE LES ARBRES DANS LES SURFACES PLANTÉES, C'EST APPUYER UN MODÈLE VERTUEUX ET ACCOMPAGNER DES EXPÉRIENCES INNOVANTES.



Cette nouveauté encourage le développement de l'agroforesterie dans les vignobles. La question se posait systématiquement pour les viticulteurs souhaitant mettre en place ces systèmes innovants : **est-ce que je dois rectifier ma surface plantée et donc diminuer mon potentiel de production ?** Ce flou administratif a pu être éclairci en faveur des projets agroforestiers en évitant d'abaisser leur limite de rendement.

Ces aménagements, pourtant vertueux à de nombreux égards, sont une prise de risque pour les viticulteurs : diminution du nombre de pieds de vigne, plantation et entretien des arbres et coût du projet. Avec cette décision, les services des Douanes enlèvent une contrainte supplémentaire et ouvrent davantage à l'expérimentation.

UN MODÈLE VERTUEUX QUI SE DÉVELOPPE DOUCEMENT

Le principe de l'agroforesterie est d'associer une production agricole à des arbres intégrés intelligemment au système de production pour créer des synergies. Ces aménagements peuvent prendre diverses formes et ne réduisent pas forcément la capacité de mécanisation des parcelles, contrairement à ce que l'on pourrait penser.

Les bénéfices environnementaux peuvent être nombreux : amélioration esthétique, effet brise-vent, stockage de carbone, apport d'ombrage, augmentation de la biodiversité, ou encore facilitation des associations mycorhiziennes. L'intégration d'arbres ne diminue pas systématiquement le nombre de pieds de vigne, comme c'est le cas avec des plantations en haies autour des parcelles.

Ces haies extra-parcellaires et inter-parcellaires ainsi que les arbres intégrés aux rangs des vignes, sont les modèles agroforestiers les plus répandus dans le vignoble Provençal. Associé à des techniques de taille adaptées, dont la fameuse « trogne », l'arbre peut s'intégrer sans nécessairement concurrencer la vigne ou empêcher la mécanisation.

La proximité d'une forêt fait également partie d'un modèle agroforestier. La question qui se pose alors est la suivante : comment intégrer cette composante et créer une synergie ? Bien souvent considérée comme concurrente, notamment avec des espèces comme le chêne ou le pin, incapables de créer des associations mycorhiziennes (antinomiques avec la vigne), l'aménagement de ces bordures forestières avec des espèces sélectionnées peut être une solution.

//

L'ARBRE N'IMPOSE PAS FORCÉMENT UNE DIMINUTION
DE RENDEMENT OU UNE CONTRAINTE DE
MÉCANISATION S'IL EST À L'EXTÉRIEUR DE LA PARCELLE
OU TAILLÉ EN TROGNE

//

L'intégration d'arbres dans la production agricole est une technique ancestrale sur notre territoire et doit perdurer dans nos paysages, avec des adaptations prenant en compte notre climat et nos moyens de production mécanisés. Aujourd'hui, des modèles sont adaptés à différents objectifs de production dans des climats méditerranéens. Vous trouverez différents exemples dans la vidéo ci-jointe :



Domaine Les-Ceuvres-Vives au Castellet, participation des enfants à la plantation d'arbre au bord des vignes avec l'association Des Enfants et Des Arbres

La plantation d'arbre peut aussi amener à des projets à caractère social et pédagogique. C'est toute l'ambition des formidables projets de plantation accompagnés par l'Association des Enfants et des Arbres, où les enfants de votre commune peuvent participer. En 2024, ils ont mené à bien 134 projets dont 3 dans le Var. Une belle expérience pour ces écoliers varois, à qui nous pouvons parler d'avenir et de viticulture.

TÉMOIGNAGE

MICKAEL GUEGUAN, CHARGÉ DE MISSION AGROFORESTERIE AU SERVICE ENVIRONNEMENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE 83.

Combien de projets agroforestiers accompagnez-vous dans le vignoble de Provence ?

Sur le Var, ce sont 15 à 20 projets d'implantation de haies et d'agroforesterie qui se sont lancés sur les dernières années et que nous avons pu accompagner. La moitié concerne des projets en viticulture, sur l'ensemble du département. Les linéaires varient en fonction des exploitations et des besoins, mais la réintégration de biodiversité dans les parcelles, la lutte contre l'érosion, l'effet brise-vent ainsi que l'ombrage sont les principaux objectifs des porteurs de projets.

Quels sont les principaux freins au développement de ce type de projet ?

Le principal frein est financier : l'achat des plants, du paillage ou des protections, ainsi que le temps passé à préparer, planter, entretenir, tout cela peut représenter un coût significatif et mobiliser des moyens conséquents.

Le climat chaud et sec du Var et de la région PACA n'est pas non plus un allié pour l'implantation des haies. Il faut apporter une grande attention aux végétaux les premières années pour assurer la réussite des projets.

Néanmoins, cette démarche s'inscrit sur du long terme : il faudra quelques années pour que les effets brise-vent ou antiérosif soient visibles, alors si ces problèmes sont observés, il faut agir le plus tôt possible, et ça, les producteurs le comprennent assez bien.

Quels sont les aides ou accompagnements possibles pour les viticulteurs souhaitant se lancer dans l'agroforesterie ?

Plusieurs dispositifs accompagnent et soutiennent la mise en place de haies et d'agroforesterie. Parmi les principaux, on peut citer le Pacte en Faveur de la Haie qui s'est lancé cette année avec des moyens intéressants et qui sera reconduit l'année prochaine. Il y a également le dispositif Contrat de Transition : il finance un peu moins bien les haies mais peut rester intéressant si l'exploitant a d'autres projets d'investissements en parallèle, notamment matériels, en vue d'améliorer les pratiques sur le plan agroécologique.

CONTACT AU SYNDICAT



Antoine MATHIAS
Responsable développement durable
06 70 24 23 31
a.mathias@odg-cotesdeprovence.com

CONTACTS ACCOMPAGNANTS

Mickael GUEGUAN
mickael.guegan@var.chambagri.fr

Association Les résilients
lesresilientslgs@gmail.com

Société AGROOF
contact@agroof.net

BILAN DE LA SITUATION HYDRIQUE

2024, UN MILLÉSIME PARTICULIER

Le profil climatique de l'année 2024 s'est révélé être celui d'un millésime très contrasté, avec un début rassurant et pluvieux, suivi de nombreux aléas climatiques divers qui ont contrarié la récolte. Si les pluies abondantes et efficaces du mois de mars ont permis de recharger les nappes phréatiques et de sécuriser les réserves (avec un cumul moyen de 250 mm ce mois-là), divers aléas, dont un épisode de gel sévère touchant 30 % de l'appellation, ainsi que de longues périodes de chaleur, ont réduit significativement la récolte.

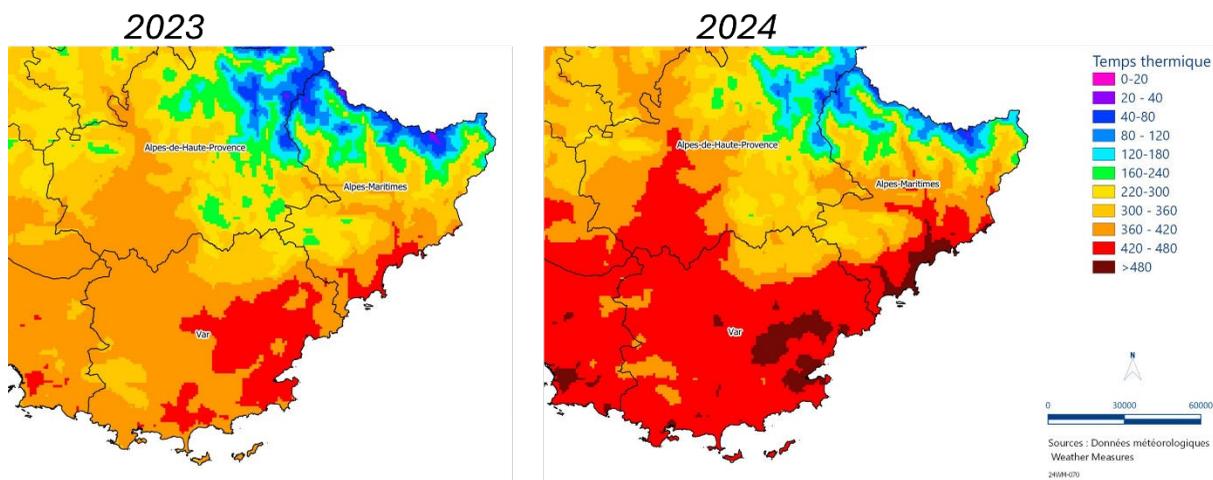


TEMPÉRATURES ENREGISTRÉES



Bien que les vignes aient conservé un feuillage vert et actif tout au long de la saison, les températures moyennes des mois de juillet et d'août ont dépassé de +2°C les normales saisonnières, avec une faible pluviométrie, entraînant des répercussions sur la quantité et la qualité des raisins. Le mois d'août, en particulier, a été **marqué par des températures nocturnes élevées et persistantes**, causant des dommages indirects. Les températures minimales moyennes du mois d'août 2024 ont été supérieures de +4,5°C en comparaison avec 2023 ou 2022 (+1°C pour les températures moyennes). Les cartes thermiques permettent de visualiser rapidement ces variations.

TEMPÉRATURE THERMIQUE 24/07 au 20/08



Il n'y a pas eu d'épisodes caniculaires très forts et visibles comme en 2022, mais **des températures élevées s'installant dans la durée**, qui ont affecté la santé du végétal. Les très faibles précipitations du mois de juin, combinées à des vignes peu préparées à cet épisode (début de saison sans contrainte), ont été des facteurs aggravants.

COMMENT APPRÉHENDER L'AVENIR ?

Ce millésime nous amène à une problématique qui ne fera que s'intensifier : comment gérer la contrainte thermique ? Si des apports d'eau peuvent aider, ils n'ont visiblement pas permis de résoudre systématiquement cette contrainte, qui constituera le défi de demain.

Cette année, en collaboration avec la Société du Canal de Provence et la Chambre d'Agriculture

du 83, cinq bulletins Eau&Vigne ont été rédigés et envoyés aux adhérents afin d'informer sur les caractéristiques du millésime et des préconisations larges. Si vous ne recevez pas ce bulletin ou si vous avez des suggestions à apporter (données supplémentaires, informations nécessaires), vous pouvez nous contacter.

CONTACT



Antoine MATHIAS

Responsable développement durable

06 70 24 23 31

a.mathias@odg-cotesdeprovence.com

POURQUOI JE PRODUIS DES DÉNOMINATIONS DE TERROIRS ?



En 20 ans, 5 dénominations de terroir ont été reconnues au sein de notre appellation. Trois producteurs partagent leurs réflexions qui les ont amenés à s'engager dans cette production et ainsi donner une visibilité supplémentaire à leurs vins dans l'offre globale des Côtes de Provence.

Sainte Victoire, Fréjus, La Londe, Pierrefeu, Notre-Dame des Anges, illustrent l'engagement des producteurs Côtes de Provence depuis plus d'un quart de siècle **pour mettre en avant la diversité de leur milieu naturel et l'identité des vins qui en sont issus.**

La reconnaissance d'un terroir c'est un projet porté par un collectif de vignerons et au préalable un choix d'entreprise.

Dans le contexte économique de plus en plus tendu et concurrentiel, les dénominations de terroir représentent un moyen de se démarquer.

Les témoignages suivants sont le reflet des multiples aspects sous lesquels la production en dénomination de terroir peut être perçue.

TÉMOIGNAGES

MATTHIEU SAVATIER, CHÂTEAU DU ROUËT (LE MUY), DÉNOMINATION FRÉJUS



Quelles sont les raisons qui vous poussent à produire de la dénomination de terroir Fréjus ?

La dénomination est une forme de classification différente du cahier des charges de l'AOC Côtes de Provence, c'est un vrai outil d'identification et de communication. Dans le monde actuel qui est avant tout un monde de marque, on a besoin de faire valoir l'authenticité de nos terroirs et des valeurs qui y sont associées. Ces différences font la richesse de l'appellation.

Produire de la dénomination de terroir Fréjus, c'est un fait, mais pourquoi choisissez-vous d'en produire en proportion aussi importante ?

Aujourd'hui, les Côtes de Provence Fréjus représente 45% de nos volumes en AOC. J'ai changé de stratégie assez récemment. Dans une volonté de communiquer davantage sur cette notion de terroir volcanique, j'ai segmenté les gammes pour pouvoir embouteiller de plus en plus de dénomination. Toutes les parcelles ne sont pas identifiées mais je compte le faire. On se positionne différemment désormais et on a une identité plus forte. C'est une valeur supplémentaire à la propriété.

Aujourd'hui, quels sont les éléments clés de la réussite d'une dénomination de terroir selon vous ?

Pour être heureux, il faut savoir qui on est. Les Côtes de Provence, c'est une typologie de vins avec un art de vivre. Il faut vendre un rapport qualité/prix, que le vin soit bu et qu'on ait des clients. Les dénominations permettent vraiment de faire vivre notre terroir, notre environnement. On est tous dans des sites classés, protégés, avec des contraintes environnementales fortes mais intéressantes. On a tous fait évoluer nos modes culturels, on fait très attention à la préservation de cet environnement.

Parlons projection, comment envisagez-vous l'avenir de la dénomination de terroir Fréjus ?

On doit continuer à travailler autour de notre identité, des particularités de notre terroir et de son encépagement. Il faut qu'on continue cette histoire. On fait partie des premières dénominations mais il faut des années pour être bien reconnus, cela fait à peine 18 ans. C'est aussi un héritage que je veux laisser à mes enfants et j'espère qu'il sera cultivé dans les années à venir.

PASCALE PONS MASSENOT, CHÂTEAU LES VALENTINES (LA LONDE), DÉNOMINATION LA LONDE



Pour quelle.s raison.s vous êtes-vous inscrit dans la production de dénomination de terroir La Londe ?

En France comme à l'export, la démarche dénomination permet de justifier qu'on est sur une zone particulière, avec un terroir particulier et une qualité certaine de produits. Je vois ça aussi comme un moyen de se positionner dans cette grande appellation des Côtes de Provence. Pour faire face aux grandes marques, la dénomination représente une vraie carte à jouer. L'inscription dans la démarche correspondait à une réalité de terrain. On avait des retours de clients et professionnels non seulement sur les spécificités du terroir mais aussi sur la bonne entente et l'esprit d'équipe entre les domaines.

Pour quelle.s raison.s accordez-vous autant de place en volume aux vins en dénomination de terroir La Londe ?

Je trouve que la démarche de dénomination est totalement comparable à celle du bio. Pour nous, cela a d'abord été une question de conviction et ensuite on y a associé les débouchés. La philosophie que l'on a adoptée implique de passer toute la production en La Londe sans augmenter les prix de manière déraisonnable. Ici, nous avons des parcelles classées La Londe, donc reconnues comme ayant une particularité une singularité, une qualité et donc je le mets sur mon étiquette.

Enfin, quels sont selon-vous les principaux éléments moteurs et freins de la production sous dénomination de terroir aujourd'hui ?

Aujourd'hui je pense que l'on gagnerait à ce qu'il y ait davantage d'implication des producteurs, car cela permettrait par la même occasion de communiquer. Ce qui est certain, c'est que la dénomination reste un investissement sur le long terme et aujourd'hui, tout le monde n'a pas énormément de temps à consacrer à un tel projet. Mais je pense que cela mériterait de se retrousser les manches.

Comment parleriez-vous de la production de dénomination de terroir ?

Je dirai que c'est une histoire de démarche, une façon de penser le produit. Je ne pense pas que la dénomination ravisse 100% de mes clients, je pense que beaucoup d'entre eux ne savent pas qu'il s'agit d'un vin La Londe. Mais ce n'est pas le sujet. Ce n'est pas parce qu'une partie de ma clientèle n'est pas intéressée par le Bio que je vais arrêter d'en produire. Pour la dénomination, c'est la même chose. Cela nous semble tellement évident d'en produire, dans la mesure où on peut le faire et lorsqu'on a des parcelles classées. On a toujours estimé que c'était un moyen de sortir du lot.

**ANNE SEMINEL,
DOMAINE DE JALE (VIDAUBAN),
DÉNOMINATION NOTRE-DAME DES ANGES**

Qu'est-ce qui vous a incité à entrer dans la démarche dénomination de terroir Notre Dame des Anges cette année ?

J'ai tout simplement croisé le Président de la section Notre Dame des Anges lors d'une réunion des vignerons indépendants et il m'a conviée à la prochaine réunion de la dénomination. Nous avons déjà fait identifier des parcelles et nous venons de les revendiquer pour entrer en dénomination avec le millésime 2024.

Comment décririez-vous les vins que vous produisez sur ce terroir ?

En rosé, on est sur une trame minérale avec une sapidité qui fait saliver, qui donne envie de grignoter. Pour le rouge, on est sur le fruit croquant avec un élevage barrique de 8-10 mois dans des fûts de petite chauffe. Nos vins gardent une certaine fraîcheur qui correspond aussi à la trame des vins rouges en Notre Dame des Anges.

Comment percevez-vous l'intégration des dénominations de terroir dans le paysage de l'AOC Côtes de Provence aujourd'hui ?

Lorsque je suis arrivée en 2017, on était au début de la dénomination et j'ai entamé d'autres projets. Aujourd'hui il faut rester soi-même, faire des vins qui plaisent à la clientèle mais être différent de tout le monde, c'est tout l'intérêt des dénominations. Je ne suis pas investisseur, j'ai donc des forces commerciales et de communication très mesurées. Les grandes maisons apportent de la notoriété c'est sûr, mais on ne joue pas sur les mêmes niveaux ni avec les mêmes atouts. Notre force à nous, c'est le terroir.



Un mot sur les premiers échanges que vous avez pu avoir avec les opérateurs de la section ?

Il y a une très belle cohésion et une bonne ambiance dans ce groupe, c'est dynamique. On apprend tous les jours dans notre métier si on est ouverts. Les échanges collectifs c'est un moyen de se remettre sans arrêt en question et d'avancer.





VOUS VOULEZ REJOINDRE LES VIGNERONS DES DÉNOMINATIONS ?

Association des Vignerons de la Sainte Victoire,
président Olivier SUMEIRE
vinotheque@vins-sainte-victoire.com

Association des Vignerons Fréjus,
président Jérôme PAQUETTE
jerome@paquette.fr

Association des Vignerons La Londe,
président Olivier DEVICTOR
aoclonde@gmail.com

Section Pierrefeu du Syndicat des Côtes de Provence,
président Christophe TEISSEIRE
contact@cotesdeprovence-pierrefeu.com

Section Notre-Dame des Anges du Syndicat des Côtes de Provence,
président Jean Pierre DAZIANO
domaine.fouquette@wanadoo.fr

CONTACT



Mireille CONRATH

06 03 95 53 89

m.conrath@odg-cotesdeprovence.com



CE QU'IL FAUT RETENIR POUR LA VITICULTURE

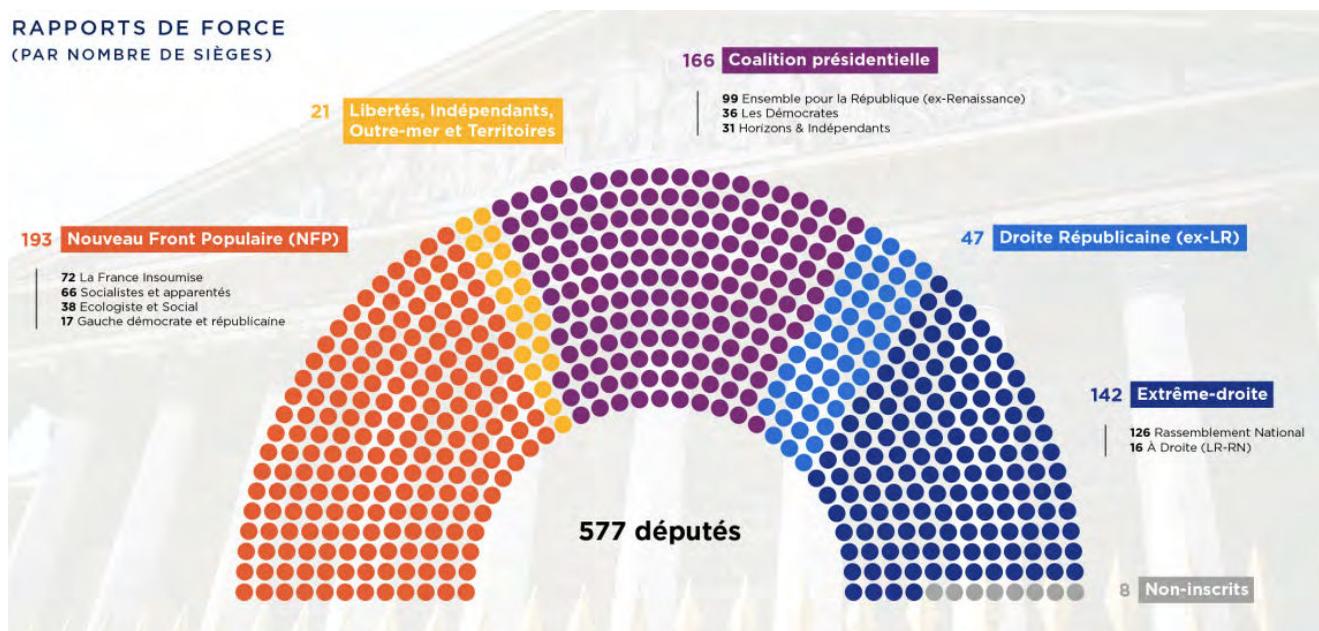
Les élections législatives anticipées ont débouché sur une configuration inédite. Ce scrutin historique, dont l'issue a déjoué tous les pronostics, fait entrer le pays dans une nouvelle ère politique. Quelles sont les perspectives pour la filière viticole ? Que peut-on attendre de cette nouvelle Assemblée nationale alors que l'agriculture a été la grande absente des débats lors de ces élections ? Le nouveau gouvernement répondra-t-il aux attentes du secteur ?



TROIS BLOCS EN TÊTE SANS MAJORITÉ ABSOLUE MAIS UNE STABILITÉ DES DÉPUTÉS AGRICOLES

Les élections législatives ont marqué un tournant dans le paysage politique français, avec la montée en puissance de trois principaux blocs : Le Nouveau Front Populaire, le groupe Ensemble et les Rassemblement National allié aux Républicains. Du côté des députés à sensibilité agricole, la plupart conservent leurs sièges, avec une apparente stabilité pour la filière viticole qui compte 14 agriculteurs dans l'hémicycle.

RAPPORTS DE FORCE (PAR NOMBRE DE SIÈGES)



MICHEL BARNIER, NOUVEAU PREMIER MINISTRE : LA FILIÈRE VITICOLE ATTEND DES ACTIONS FORTES



Suite à la nomination de Michel Barnier en tant que premier ministre, la filière viticole espère des prises de position fortes en faveur de la viticulture, comme il l'a déjà fait par le passé. Que ce soit à travers la modernisation de la viticulture française ou son opposition marquée à l'autorisation du coupage de vin rouge/ vin blanc pour produire du rosé, Michel Barnier a déjà prouvé son engagement. La filière attend désormais qu'il s'engage pour l'avenir.

DÉFINIR UN CAP CLAIR POUR BÂTIR LA VITICULTURE DE DEMAIN : LES PRIORITÉS POUR LES VIGNERONS

La viticulture dépasse le cadre de la simple production agroalimentaire ; le vin et les eaux-de-vie ne sont pas le fruit d'une recette mais le produit d'une plante pérenne, la vigne, dont la culture s'inscrit sur le long terme. Les récentes contraintes liées aux normes agricoles et environnementales ont plongé la viticulture dans une position complexe en termes de pilotage et d'adaptation.



Voici les 6 priorités nationales identifiées pour la viticulture d'AOP et d'IGP :

1-Faciliter l'activité des vignerons

Clarifier et unifier les démarches administratives en poursuivant la simplification administrative.

2-Favoriser la transmission familiale

Alignement sur le Pacte Dutreil dans le Projet de Loi de Finances (PLF 25).

3-Généraliser le principe « pas d'interdiction sans solution »

Éviter un renvoi à la subsidiarité en Europe et maintenir un cadre favorable à la production viticole avec des règles stables.

4-Promouvoir la culture du vin et la modération

Maintenir une fiscalité équilibrée et s'opposer à toute hausse des taxes sur le vin en poursuivant la simplification administrative.

5-Dynamiser l'emploi saisonniers et l'attractivité du métier de vigneron

Pérenniser le dispositif TO-DE pour les travailleurs saisonniers.

6-Consolider la trésorerie des entreprises viticoles

Garantir des prix rémunérateurs aux producteurs dans la future loi EGALIM4.

Voici les 3 priorités du Syndicat des vins Côtes de Provence :

1-S'adapter au changement climatique

Encourager le développement de nouvelles techniques agroécologiques pour faire face à la sécheresse et améliorer l'accès à l'eau.

2-Enotourisme

Faciliter les procédures administratives, et revoir la fiscalité pour permettre la diversification des revenus.

3-Le foncier

Permettre l'exploitation responsable des terres viticoles AOC tout en évitant la sanctuarisation des territoires due à un enchevêtrement de réglementations.





Jérôme BAUER, Président de la CNAOC.

« Dans le domaine agricole, nos soutiens sont très morcelés au sein des différents blocs et nous allons devoir parler à tout le monde pour défendre les sujets de la viticulture. Les députés Ensemble devraient jouer un rôle central, car au centre de l'échiquier et donc les seuls à-même de former des majorités lors de l'examen des différents textes. A gauche, il faudra également sensibiliser les différentes composantes du NFP, première force à date à l'Assemblée, comme le RN, dont plusieurs parlementaires sont issus de circonscriptions viticoles. Nous devons ainsi pousser nos députés à travailler sur le modèle Allemand : pour la filière viticole, il y a des opportunités à construisant des coalitions de vote. »

VARIÉTÉS TOLÉRANTES AUX MALADIES

Depuis le 6 juillet dernier, le nouveau Cahier des charges de l'AOP Côtes de Provence comprend 3 cépages innovants, tolérants aux maladies, intégrés au titre de « Variétés d'Intérêt à Fin d'Adaptation » (VIFA) : **Floréal B, Nathy Sauvignac B et Souvignier Gris B.**

Leur suivi agronomique et œnologique se fera sur une période de 10 ans, soit jusqu'en 2034.

Pour rappel, la revendication de produits AOP Côtes de Provence, possible en rouge, rosé et blanc, intégrant ces nouveaux cépages s'effectue sous réserve de la signature d'une convention tripartite entre l'INAO, l'ODG et l'opérateur.

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

FLORÉAL B : Variété polygénique issue du programme RESDUR I de l'INRA, inscrite au catalogue en 2018

- Résistance totale à l'Oïdium, bonne résistance au Mildiou et au Botrytis, résistance partielle au Black rot
- Vigueur importante
- Moyennement ou peu productif
- Sensibilité au vent
- Potentiel aromatique important proche du Sauvignon B et du Rolle B



NATHY SAUVIGNAC B : Variété polygénique inscrite par Mercier Novatech au Catalogue des variétés de vignes françaises en 2020

- Très bonne résistance à l'Oïdium, bonne résistance au Mildiou et Black Rot
- Vigueur moyenne
- Moyennement productif
- Sensibilité au vent
- Intensité aromatique forte avec des notes thiolées



SOUVIGNIER GRIS B : Variété monogénique obtenue en 1983 en Allemagne et classée en France en 2017

- Très bonne résistance à l'Oïdium et bonne résistance au Mildiou et Botrytis
- Vigueur importante
- Très productif
- Forte acidité
- Adapté à la production de vins typés fruits exotiques, agrumes
- Vins blancs non colorés malgré la couleur des baies

VARIÉTÉS TOLÉRANTES À LA SÉCHERESSE

Depuis 2022, 5 cépages tolérants à la sécheresse ont intégré le cahier des charges des Côtes de Provence et sont soumis à observations sur une durée de 10 ans. Nous avons effectué la 2ème année de suivi agronomique pour les plantations 2022 et la 1^{ère} année pour les plantations 2023.

LES PARAMÈTRES ÉTUDIÉS



LA PHÉNOLOGIE

date de débourrement,
floraison et véraison



LA TOLÉRANCE À LA SÉCHERESSE

élongation des rameaux,
IC Apex et défoliation/
jaunissement



LA SENSIBILITÉ

aux maladies, accidents
physiologiques et aléas
climatiques

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

VERDEJO B : Semble bien tolérant à la sécheresse

- Époque de débourrement : tardif (10 à 15 jours après le Grenache)
- Époque de maturité : moyen
- Plutôt sensible au mildiou
- Sensible au vent



MOSCHOFILERO RS

- Époque de débourrement : précoce (10 à 15 jours avant le Grenache)
- Époque de maturité : tardif
- Sensible au mildiou
- Sensible au jaunissement et à la défoliation



AGIORGITIKO N

- Phénologie tardive
- Peu sensible au jaunissement et à la défoliation
- Vigoureux avec peu de ramifications
- Sensible au mildiou



CALABRESE N

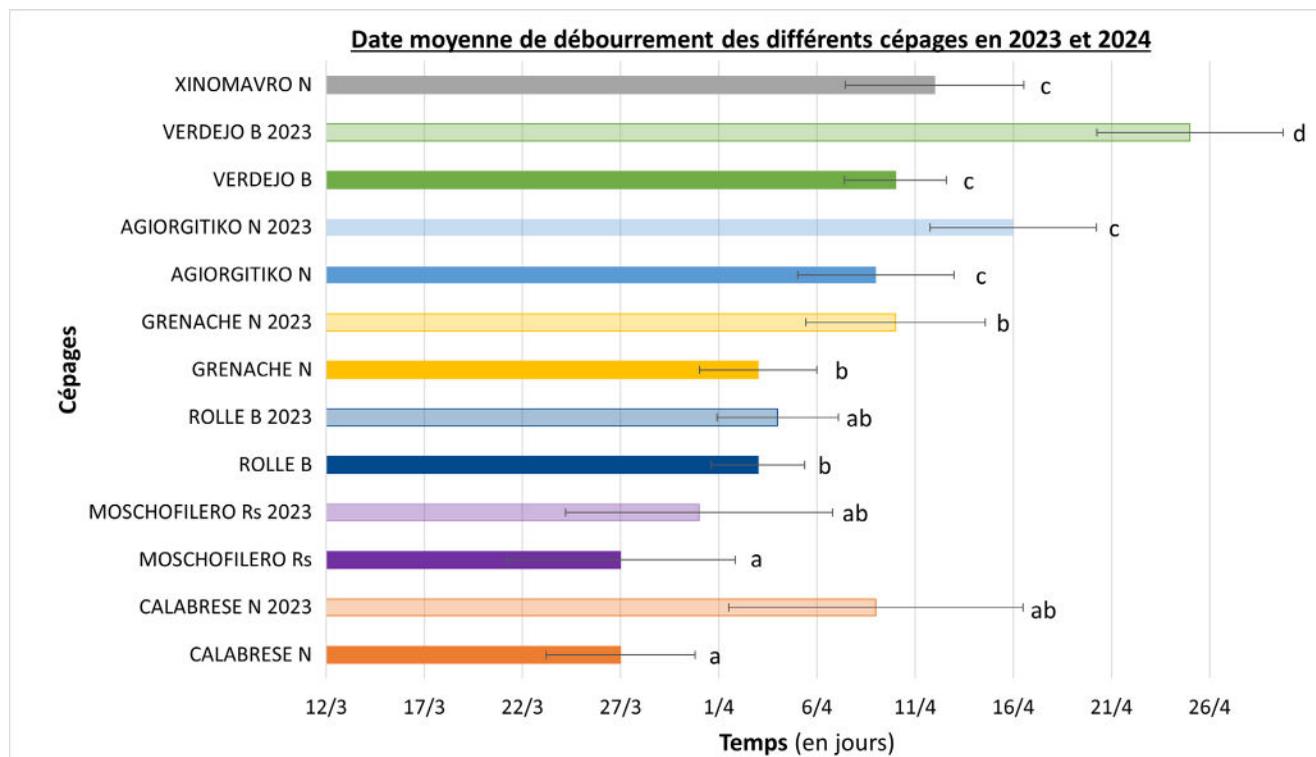
- Phénologie proche du Grenache
- Très productif et vigoureux

XINOMAVRO

- Débourrement tardif
- Semble être sensible au mildiou



DÉBOURREMENT



*Les lettres correspondent aux groupes de significativité obtenus grâce aux tests statistiques

Les observations montrent que l'ensemble des cépages ont débourré 10 jours plutôt qu'en 2023.

Sur les 2 premières années d'observations, les groupes de précocité sont sensiblement les mêmes.

EPISODES DE GEL

Cette année, certaines des parcelles VIFA ont été touchées par le gel printanier. Le Verdejo B, présent sur la majorité des secteurs touchés, a montré une bonne reprise sur la Sainte Victoire et l'Argens Bessillon.



VENDANGES



Les premières vendanges ont eu lieu sur les parcelles VIFA, apportées et vinifiées par le Centre du Rosé ! Verdejo B, Calabrese N, Agiorgitiko N et Moschofilero Rs pourront bientôt être dégustés lors de réunions et évènements autour des cépages.

CONTACTS



Antoine MATHIAS

Responsable développement durable
04 94 99 50 03
a.mathias@odg-cotesdeprovence.com



Anaïs BES

Chargée d'étude technique
06 15 32 62 36
a.bes@odg-cotesdeprovence.com

CONTEXTE



Les incendies récents, dont celui qui a dévasté Vidauban le 11 juin, rappellent avec force l'importance cruciale d'une gestion attentive des parcelles agricoles sur notre territoire. Ces événements soulignent la nécessité urgente d'adopter des stratégies efficaces pour prévenir et contenir la propagation des flammes. Parmi elles, les solutions naturelles jouent un rôle central, et la viticulture se révèle être un coupe-feu particulièrement efficace.

La vigne, avec son feuillage toujours vert et son architecture spécifique, est particulièrement adaptée pour limiter la propagation des incendies. Lorsqu'elle est correctement entretenue et désherbée, elle constitue une barrière efficace contre les flammes. Contrairement aux résineux, la vigne brûle difficilement, et les herbes qui

pourraient se trouver aux pieds des vignes sont généralement éliminées, empêchant ainsi les flammes de se propager en l'absence de combustible.

S'ils sont bien situés et entretenus, les vignobles agissent comme de véritables barrières naturelles. Ils ralentissent, voire stoppent la progression des incendies, tout en protégeant les habitations, les infrastructures et les zones naturelles environnantes. En formant un maillage protecteur, ils jouent un rôle essentiel dans la sécurité de notre région. Les chemins en bordure des vignobles contribuent également à cet effet protecteur. Ils facilitent également l'accès des véhicules de pompiers lors des interventions.

LES BONNES PRATIQUES

Entretien rigoureux des vignes : Un suivi régulier est indispensable pour maintenir leur rôle de coupe-feu.

Taille régulière : Elle prévient la croissance excessive et l'accumulation de matières inflammables.

Élimination des herbes sèches : Réduit les sources de combustible et diminue le risque de propagation des flammes.

Débroussaillage des parcelles : Nettoyer les zones autour des vignes pour enlever les matières inflammables.

Ces mesures permettent de maintenir des zones exemptes de matériaux combustibles, réduisant ainsi les risques d'incendie. Cependant, cette fonction protectrice n'est assurée que par un entretien soigné. Les vignobles laissés en friche, où la

végétation sèche peut s'accumuler, deviennent des foyers de risques accrus. Une gestion proactive et responsable des parcelles est donc indispensable pour préserver leur rôle de pare-feu.

En plus des vignobles, d'autres types de cultures, telles que les oliveraies, peuvent également contribuer à la protection contre les incendies. Toute terre cultivée, qu'il s'agisse de vignes, de vergers ou d'autres cultures, constitue un atout précieux dans la lutte contre les incendies dans notre vignoble.

Chaque viticulteur doit prendre pleinement conscience de l'importance de l'entretien de ses terres. En soignant leurs vignobles, ils préservent non seulement leur patrimoine et leur production, mais ils jouent également un rôle actif dans la sécurité du territoire face aux incendies. Chaque action d'entretien devient ainsi une contribution essentielle à la résilience et à la protection de notre belle région.



Éric Grohin,
directeur du Service d'incendie
et de secours du Var

«La vigne, tout comme l'olivier, a longtemps été considérée comme un excellent pare-feu. Nous avons souvent utilisé ces champs dans nos stratégies de lutte contre les incendies.

Il faut cependant être prudent car les feux qui ont eu lieu dans le Gard en 2020, et ceux plus récemment dans le Var, ont révélé la présence d'herbe sous les vignes. Cela montre que le feu peut parfois se propager à travers ces zones.»

Conseil Interprofessionnel des Vins de Provence (CIVP)

Maison des Vins
RN 7 - 83460 Les Arcs-sur-Argens
04 94 99 50 10
civp@provencewines.com

Coopération Agricole Vignerons coopérateurs Sud

86, Chemin du Plan
83170 Brignoles
04 94 59 01 96 contact.vcsud@sud.lacoopagri.coop

Fédération des Vignerons Indépendants

20-146 Rue de la Bruyère
83170 Brignoles
04 98 05 13 83

Chambre d'Agriculture du Var

26 Boulevard Jean Jaurès
83 006 Draguignan
04 94 50 54 50
contact@var.chambagri.fr

FranceAgrimer

2 Avenue de la Synagogue
BP 90923
84091 Avignon
04 90 14 11 00
vitirestructuration-avignon@franceagrimer.fr
vitiplantation-avignon@franceagrimer.fr

Douane

Centre de la Viticulture Draguignan
71 Rue Paul Cézanne
83300 Draguignan
viti-draguignan@douane.finances.gouv.fr

INAO

Parc Tertiaire Valgora ZAC valgora
Bâtiment C
83160 La Valette
Tel 04 94 35 74 67
dtse@inao.gouv.fr

L'ÉQUIPE DU SYNDICAT



Éric PASTORINO

Président



Nicolas GARCIA

Directeur
Ingénieur Agronome



Viviane POURCIN

Assistante administrative
et commerciale
contact@odg-cotesdeprovence.com
04 94 99 50 00



Isabelle CHIEUSSE

Responsable
comptabilité
i.chieusse@odg-cotesdeprovence.com
04 94 99 50 07



Anaïs HUYSMANS

Responsable Juridique
a.huysmans@odg-cotesdeprovence.com
07 76 58 90 40



Sarah BREFFY

Juriste
s.breffy@odg-cotesdeprovence.com
04 94 99 50 03



Florence LANGLET

Responsable Plan collectif
Restructuration du vignoble (PCR)
f.langlet@odg-cotesdeprovence.com
04 94 99 50 08



Anaïs BES

Chargée d'étude technique
a.bes@odg-cotesdeprovence.com
06 15 32 62 36



Mireille CONRATH

Œnologue
Responsable Délimitation
Hiérarchisation
m.conrath@odg-cotesdeprovence.com
06 03 95 53 89



Christelle SALOMON

Responsable de la démarche
collective HVE
c.salomon@odg-cotesdeprovence.com
07 77 09 73 22



Antoine MATHIAS

Ingénieur Agronome
Responsable
développement durable
a.mathias@odg-cotesdeprovence.com
07 70 24 23 31



Aurélie BERBARD

Technicienne vignoble
Obligations déclaratives
Contrôle vignoble
a.bernard@odg-cotesdeprovence.com
06 12 08 60 16

CÔTES DE PROVENCE

SYNDICAT DES VINS

Consultez notre site internet :



Ce magazine a été réalisé et conçu par le Syndicat des vins des Côtes de Provence afin de vous informer de nos actions menées dans le but d'assurer le développement de l'Appellation «Côtes de Provence».